

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



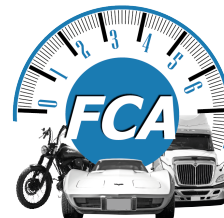
NOM DU CONTROLEUR	KOKAK HUSEYIN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	069Z1432 <i>Kocak Huseyin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	OTO TEST 260 rue Jean Chazy 69400 - VILLEFRANCHE SUR SAONE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S069Z319
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	24/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : AJ-921-XS Catégorie de véhicule : N1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 15/01/2010 N° PV : 24045955

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24043366	09/04/2024	RAS	
24043415	12/04/2024	RAS	
24043446	15/04/2024	RAS	
24043454	15/04/2024	RAS	
24043643	29/04/2024	RAS	
24044929	17/07/2024	RAS	
24045004	19/07/2024	RAS	
24045087	26/07/2024	RAS	
24045138	30/07/2024	RAS	
24045164	31/07/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Etre attentif aux mises en conditions et à la progressivité du freinage

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 24/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.